

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 18 mars à 20h à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.

La séance est présidée par l'honorable Christian Malouin, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3

Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4

Keven Tremblay, conseiller au poste n°2

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Sabrina Jean, conseillère au poste n° 5

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 2 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que modifié, en retirant les items 8.9 et 8.10.

**Rés. no
2024-031**

2.2 Adoption de l'ordre du jour de consentement

CONSIDÉRANT que la municipalité adhère aux principes d'ordre du jour de consentement qui consiste à regrouper tous les éléments de routine, de pure formalité et d'information non controversés ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion;

CONSIDÉRANT que le président fait lecture des items constituant l'ordre du jour de consentement, à savoir :

1. Procès-verbal de la dernière séance du conseil
2. Rapports financiers
3. Rapport d'activité - Service de sécurité incendie
4. Rapport d'activité - Service des travaux publics
5. Rapport d'activité - Service de l'aménagement et de l'urbanisme
6. Rapport d'activité - Service des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT que le président demande aux membres s'il y a un ou des items qui doivent être retirés pour être inclus dans l'ordre du jour courant de la séance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter en bloc les items placés à l'ordre du jour de consentement.
- ii. Que lors de la préparation du procès-verbal, le greffier-trésorier inclut le texte intégral des résolutions qui ont été adoptées dans le cadre de l'ordre du jour de consentement

5. RAPPORTS ET DOCUMENTS D'INFORMATIONS

**Rés. no
2024-032**

5.1 Rapport du comité de travail – Renouveau du bail des locataires du Centre Communautaire Jeunesse de

Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QUE Rick Tanguay dépose un rapport écrit au conseil, concernant le comité de travail – Renouveau du bail des locataires du Centre Communautaire Jeunesse de Chute-aux-Outardes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

**Rés. no
2024-033**

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 461-2024 - Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la municipalité de Chute-aux-Outardes

M. Éric Desbiens donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 461-2024 intitulé Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la municipalité de Chute-aux-Outardes. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

8. AFFAIRES PRINCIPALES

**Rés. no
2024-034**

8.1 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement numéro 181 de la municipalité, constituant le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les mandats de l'ensemble des membres de ce comité sont échus;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer les personnes suivantes, pour des mandats se terminant aux dates indiquées :
 - Siègne no 1 Président : Poste vacant - 2^e séance ordinaire 2025
 - Siègne no 2 Vice-président : M. Keven Tremblay - 2^e séance ordinaire 2026

- Siègne no 3 Membre : M. Pierrot Gagnon - 2^e séance ordinaire 2025
- Siègne no 4 Membre : Mme Isabelle Desbiens - 2^e séance ordinaire 2026
- Siègne no 5 Membre : M. Pierre Langlois - 2^e séance ordinaire 2025

Rés. no
2024-035

8.2 Entente intermunicipale relative à la délégation des compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la municipalité régionale de comté de Manicouagan et à la confirmation des modalités des relations des parties en lien avec la délégation des compétences visées

CONSIDÉRANT que les municipalités désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la délégation des compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la municipalité régionale de comté de Manicouagan et à la confirmation des modalités des relations des parties en lien avec la délégation des compétences visées;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet d'entente à la séance préparatoire tenue le 11 mars 2024:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la signature de l'Entente intermunicipale relative à la délégation des compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la municipalité régionale de comté de Manicouagan et à la confirmation des modalités des relations des parties en lien avec la délégation des compétences visées, tel que présentée.

Rés. no
2024-036

8.3 Autorisation de conclusion d'un contrat de bail avec CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES INC

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes a convenu d'un projet de contrat de bail avec

CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES INC (ci-après « Locataire ») relativement Garage situé au 18 rue du Golf loué par la municipalité de Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que le Locataire compte utiliser les biens loués aux fins d'entreposage du matériel et des équipements du club de golf;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la conclusion du contrat de bail tel que présenté;
- ii. D'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de bail pour et au nom de la municipalité.

**Rés. no
2024-037**

8.4 Autorisation de conclusion d'un contrat de bail avec les 5 organismes à but non lucratif locataire du Centre Communautaire Jeunesse de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes a convenu d'un projet de contrat de bail avec les 5 organismes à but non lucratif locataire du Centre Communautaire Jeunesse de Chute-aux-Outardes (ci-après « Locataire ») relativement aux locaux du Centre Communautaire Jeunesse de Chute-aux-Outardes loués par la municipalité de Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que le Locataire compte utiliser les biens loués aux fins d'usages communautaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Billy Tremblay, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la conclusion du contrat de bail tel que présenté;
- ii. D'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de bail pour et au nom de la municipalité.

**Rés. no
2024-038**

8.5 Choix de l'emplacement de l'usine de traitement - Dossier de mise aux normes des installations de production d'eau potable

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De maintenir l'emplacement identifié dans l'étude complémentaire pour la construction de l'usine projetée.
- ii. De tenir compte du projet entourant la mise ne valeur de la centrale Outardes 1 dans l'implantation du bâtiment sur le site ainsi que dans l'architecture de l'usine projetée.

**Rés. no
2024-039**

8.6 Adjudication du contrat – appel d’offres n° 2024-120-001

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public intitulé : Démolition du bâtiment sis au 4 rue de l'Aréna;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture public des soumissions le 8 mars 2024:

SOUMISSIONNAIRE	PRIX
LES ENTREPRISES G. & M. LAPLANTE LTÉE	55 883,60 \$
LOCATION-EXCAVATION R.S.M.F. INC.	28 255,27 \$
ROLAND MUNGER INC.	80 929,51 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres, Rick Tanguay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adjuger le contrat découlant de l'appel d'offres n° 2024-120-001, à l'entreprise LOCATION-EXCAVATION R.S.M.F. INC. et ce, conformément à leur soumission datée du 2024-03-08 au montant de 28 255,27 \$ incluant les taxes applicables.

**Rés. no
2024-040**

8.7 Adhésion à la démarche de gestion des actifs municipaux en eau

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-

Outardes reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE la Municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.
- ii. QUE la Municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage à transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

Rés. no
2024-041

8.8 Autorisation de lancer un appel d'offres sur invitation pour l'inspection par plongeur de la prise d'eau brute de l'usine d'eau potable

CONSIDÉRANT que les documents utiles à la prise de décision ont été remis aux membres du conseil lors d'un comité plénier tenu le 8 mars 2024 ou, qu'à défaut, ils ont été rendus disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des documents d'appel d'offres et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE le conseil approuve les documents d'appel d'offres et autorise le lancement de l'appel d'offres n° 2024-412-

003 visant l'inspection par plongeur de la prise d'eau brute de l'usine d'eau potable.

- ii. QUE le conseil autorise M. Rick Tanguay, directeur général, à agir à titre de responsable de l'appel d'offres.

Rés. no
2024-042

8.9

Mandat pour quatre ans à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- i. permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- ii. précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- iii. précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité (ou MRC ou Régie) désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- ii. QUE la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2028 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2027-2028;
- iii. QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une

résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

- iv. QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2024-2025 à 2027-2028 inclusivement;
- v. QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- vi. QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- vii. QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;
- viii. QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2024-2025, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;
- ix. QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Rés. no
2024-043**

8.10 Acceptation de la démission de Brigitte Simard à titre de bibliothécaire

Sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de Brigitte Simard, occupant la fonction de bibliothécaire, à compter du 23 avril 2024.
- ii. D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler cette vacance.

**Rés. no
2024-044**

10. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2024-045**

11. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h31.

Christian Malouin,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
greffier-trésorier.